



Budget Primitif 2016
Notice explicative de synthèse
Budget Assainissement non collectif (3)

En application de l'article 107 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite « loi NOTRe » la présente notice explicative est annexée au Budget Primitif 2016 – Budget annexe (3).

Le Budget Primitif est le document comptable reprenant toutes les prévisions de dépenses et de recettes de la collectivité. Le projet de budget a fait l'objet d'un débat dit « d'orientations budgétaires » dans les deux mois précédant son vote.

BILAN BUDGETAIRE 2015

SECTION D'EXPLOITATION 2015 :

Le total des dépenses réalisées s'élève à 7.749,68 € (réalisation de contrôles d'assainissement, formation et achat de matériel, tandis que celui des recettes réalisées s'établit à 3.159,14€ (produit de redevance de contrôles d'assainissement).

L'année 2015 proprement dite présente un solde d'exploitation déficitaire de 4.590,54 €.

Ce déficit fait suite au remboursement de la subvention d'animation perçue de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2014 et remboursée en 2015.

Compte tenu de l'excédent antérieur à 2015 (20.289,11 €), l'excédent cumulé d'exploitation 2015 est de 15 698,57 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2015 :

Le total des dépenses réalisées s'élève à 5.666,67 €, tandis que celui des recettes d'établit à 10.390,00 € (excédent reporté). La dépense correspond à la participation du budget « ANC » à l'acquisition d'un véhicule partagé avec la compétence assainissement collectif.

Il n'y a pas de dépenses ni de recettes 2015 « restant à réaliser » (RAR) en 2016.

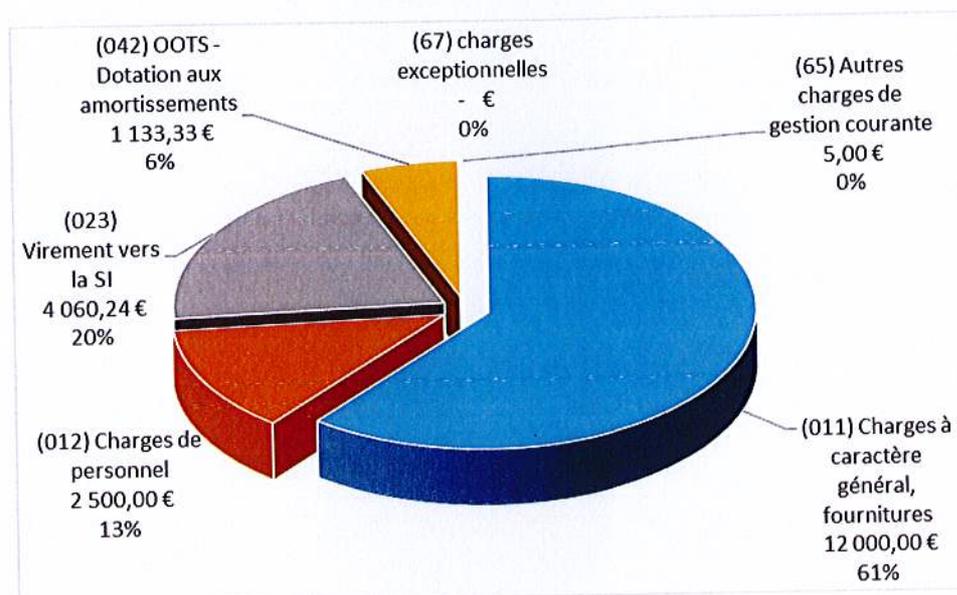
AFFECTATION DU RESULTAT 2016 :

En présence d'un excédent cumulé en investissement d'un montant de 4723,33€, il n'existe aucun besoin de couverture de déficit. Il n'est pas nécessaire d'y affecter une partie de l'excédent de 2015 (pas d'affectation de résultat).

En conformité avec les éléments présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le Comité Syndical a voté les évolutions suivantes pour le budget primitif 2016 du SIARNC.

SECTION D'EXPLOITATION 2016 budget « ANC »

Section d'exploitation dépenses 2016 : 19 698,57 € (-27,8%)



Répartition des dépenses d'exploitation 2016

Le chapitre 11, charges à caractère général, est en diminution (27,7%).

Le montant prévisionnel 2016 correspond à la phase de suivi de fonctionnement des installations et aux nouvelles installations recensées dans le service assainissement non collectif.

Le chapitre 12, charges de personnel, est inscrit au projet de budget pour tenir compte du temps passé par les agents mis à disposition du service de l'assainissement non-collectif, et rémunérés par le budget principal.

Cette somme est destinée à être reversée au budget principal d'assainissement collectif.

L'estimation pour 2016 est stable par rapport à 2015.

Le chapitre 023, virement vers la section d'investissement, est en progression (2,5%), conformément à l'évolution des dépenses et recettes de la section d'exploitation.

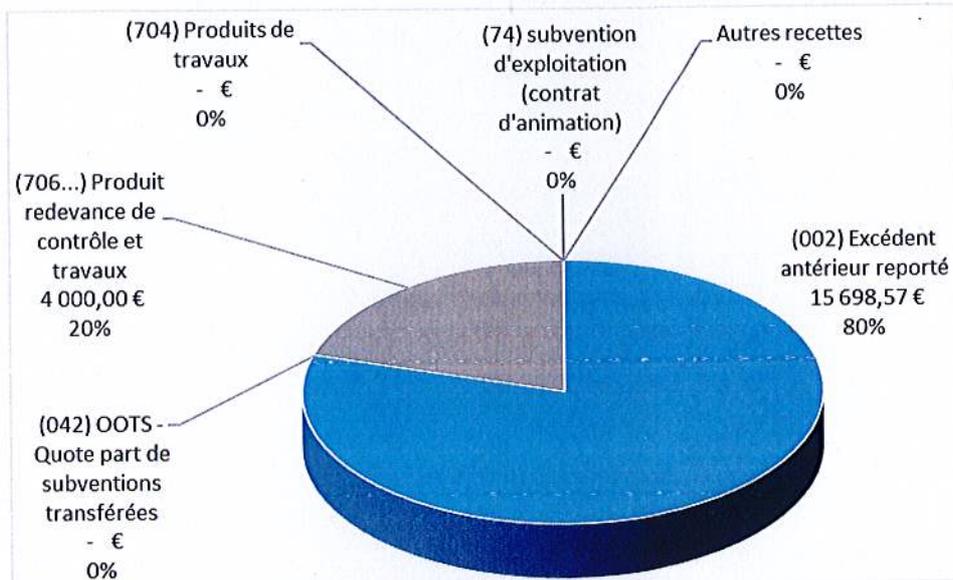
Le chapitre 042, dotations aux amortissements correspond à l'amortissement du véhicule acheté en 2015 (la valeur était nulle l'année précédente).

Le chapitre 65, charges de gestion courantes, est stable à son niveau de 2015. Cette somme est une provision permettant de régulariser les arrondis comptables.

Le chapitre 67, charges exceptionnelles avait été activé en 2015 pour faire face au remboursement de la subvention d'animation. Il revient à une valeur nulle en 2016.



Section d'exploitation recettes 2016 : 19 698,57 € (-27,8%)



Répartition des recettes d'exploitation 2016

Le chapitre 002, excédent reporté, est proposé en diminution (-22,6%), conformément au bilan de l'année 2015.

Le chapitre 706, vente de produits fabriqués tient compte des versements forfaitaires pour contrôle des dispositifs perçus.

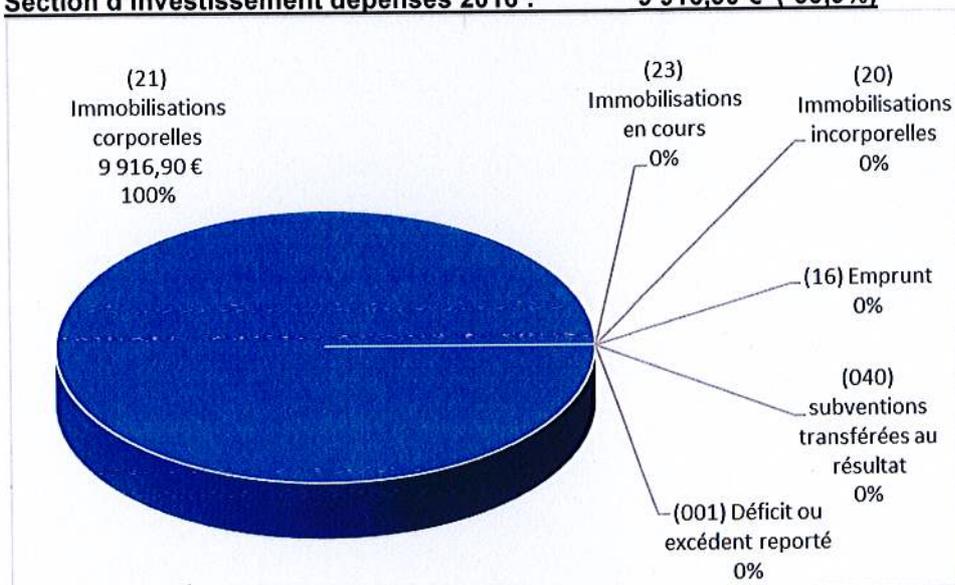
La recette attendue est en diminution (-42,9%) par rapport à 2015, en cohérence avec le nombre de dispositifs contrôlés annuellement.

Le chapitre 74, subventions d'exploitation, est annulé, car il n'y aura pas de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour cette activité.



SECTION D'INVESTISSEMENT 2016 budget « ANC »

Section d'investissement dépenses 2016 : 9 916,90 € (-30,9%)

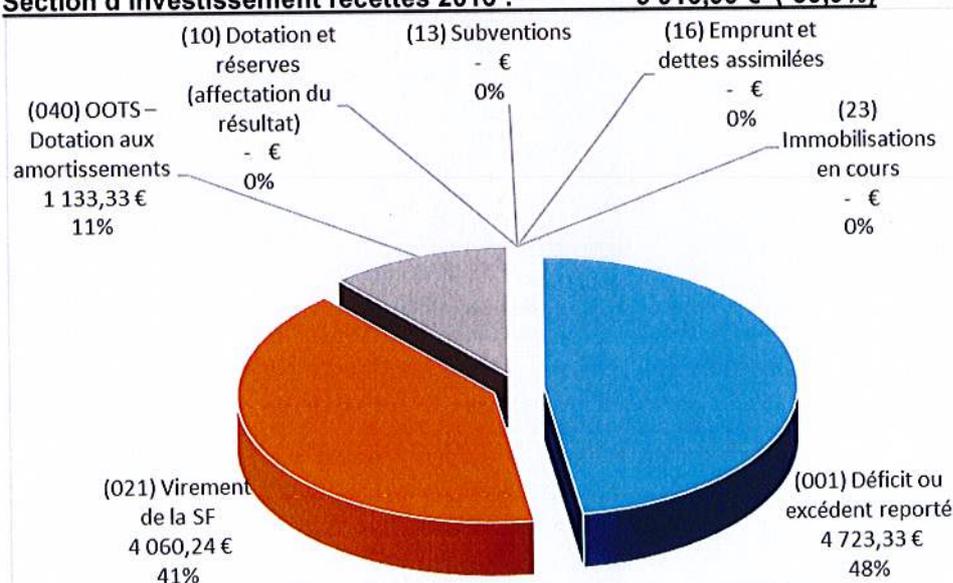


Répartition des dépenses d'investissement 2016

Le chapitre 021, immobilisations corporelles, est inscrit au budget en diminution (-30,9%).

Cette prévision de dépense équilibre les recettes d'investissement.

Section d'investissement recettes 2016 : 9 916,90 € (-30,9%)



Répartition des recettes d'investissement 2016

Le chapitre 001, excédent reporté, est en diminution (-54,4%), du fait de la réalisation de l'achat d'un véhicule en 2015, sans aucune ressource financière d'investissement autre que l'excédent reporté.

Le chapitre 021, virement de la section de fonctionnement, est en augmentation (+2,5%), conformément à l'équilibre prévisionnel de la section d'exploitation.